

**Direction de l'Infrastructure de la Défense
De Papeete
Division Gestion du Patrimoine**

Arue, le **12 NOV. 2020**
N°**14106** /SGA/DID-PPT/DIV-GP/SGTP/NP

L'Ingénieur en chef de 1^{re} classe Marc NICAISE
Directeur de l'Infrastructure de la Défense de Papeete
à
Monsieur le Directeur

OBJET : Polynésie française – Île de Tahiti - Commune de Papeete -
Fare TOMANA
Raccordement du Fare TOMANA au réseau EU de la ville.

RÉFÉRENCE(S) : Projet DIDPPT20018

P. JOINTE(S) : Un dossier de consultation comprenant :

- un cahier des clauses particulières (CCP) valant acte d'engagement,
- un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- une attestation de visite des lieux,
- un dossier de plans,
- un imprimé DC1 (lettre de candidature),
- un imprimé DC2 (déclaration du candidat),
- un imprimé DC4 en cas de sous-traitance
- l'arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense.

Monsieur,

La direction d'infrastructure de la défense de Papeete envisage la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée (MPPA) en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du code de la commande publique, ayant pour objet l'exécution de travaux de :

Polynésie française – Île de Tahiti - Commune de Papeete – Fare TOMANA -
Raccordement du Fare TOMANA au réseau EU de la ville

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses particulières (CCP) valant acte d'engagement.

Nomenclature CPV : 45232411-6 : Travaux de construction de canalisations d'eau usées

Les variantes sont interdites.

- 1 / 7 -

Pour vous permettre de répondre à cette consultation, vous voudrez bien vous conformer aux dispositions du présent règlement. Votre dossier de soumission devra me parvenir pour le :

Mardi 01 Décembre 2020 à 11 h 30, terme de rigueur.

1. ETABLISSEMENT ET DEPOT DES OFFRES

Tous les documents constituant l'offre devront être rédigés en langue française.

1.1. Conditions d'envoi et remise des offres

Deux modes de transmission sont possibles :

- par voie « papier » : les offres sont remises soit, contre récépissé au Service Achats Infrastructure de la DID soit, par voie postale en recommandé avec accusé-réception à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- par voie « électronique » : sur la plate-forme des achats de l'état (PLACE) selon les modalités précisées ci-après.

Nota :

Le candidat choisit librement l'un de ces modes de transmission pour l'ensemble de la procédure et ne peut pas transmettre son offre simultanément par voie « électronique » et par voie « papier », hormis l'éventuelle copie de sauvegarde telle que mentionnée au paragraphe B ci-après.

1.1.1. *Transmission par voie « papier »*

L'ensemble des documents relatifs à la candidature et à l'offre sont placés dans une seule et même enveloppe.

Toutefois, pour faciliter leur traitement administratif, il est recommandé de présenter séparément les documents relatifs à la candidature et à l'offre énumérés respectivement au 1.2 A et 1.2 B ci-dessous. Ces deux dossiers sont ensuite présentés dans une enveloppe unique désignée ci-après par le terme « enveloppe intérieure ».

L'**enveloppe** sera close par tout moyen permettant d'en assurer la confidentialité et portera les mentions suivantes :

Direction d'infrastructure de la défense de Papeete

PROJET N° DIDPPT20018
Polynésie française – Île de Tahiti – Commune de PAPEETE –
Fare TOMANA
Raccordement du Fare TOMANA au réseau EU de la ville

Avec la mention : « **Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis** »

L'enveloppe sera remise contre récépissé à la section achat infrastructure, caserne LCL Broche – Arue - aux jours et horaires suivants :

- les lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

- les mercredi et vendredi de 7h30 à 11h30

En cas de transmission par la voie postale, l'enveloppe sera insérée dans une **enveloppe extérieure** et envoyée, en recommandé avec demande d'avis de réception, à l'adresse suivante :

**Direction d'infrastructure de la défense de Papeete
Division administration – Section achat infrastructure
BP 9154 – 98715 PAPEETE CMP TAHITI – Polynésie Française**

1.1.2. *Transmission par voie « électronique »*

Pré-requis nécessaires.

Les opérateurs économiques devront au préalable s'inscrire (**inscription gratuite**) sur la PLATE-forme des AChats de l'Etat (PLACE) à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr, puis s'identifier pour déposer leur pli.

Nota 1: l'opérateur économique devra vérifier que ses coordonnées, en particulier son adresse électronique, sont correctement orthographiées. Il lui est vivement conseillé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse.

Nota 2 : pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises

Nota 3 : lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. **Tout pli reçu après la date de dépôt ne sera pas admis.** Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Il est vivement recommandé au candidat de tester la configuration de son poste (proposé sur la page d'accueil à la rubrique « se préparer à répondre ») au préalable, avant de déposer son pli.

Mode de réponse.

- Pour cette consultation, la signature électronique de l'offre n'est pas requise.
- Les documents doivent être compressés avant transmission. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip (winzip, filzip, etc...) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.
- Parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre également une copie de sauvegarde par voie postale ou contre-récépissé. Le pli devra porter obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** ». Cette copie ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue à la DID de Papeete dans le délai prescrit pour le dépôt. Elle ne sera ouverte que si le pli transmis sur PLACE n'a pas pu être ouvert.

Rappel: pour cette consultation, la signature électronique n'étant pas requise, le dépôt de documents signés puis scannés est accepté.

Assistance.

En cas de difficultés sur PLACE, une assistance est mise à la disposition des entreprises via la rubrique « Aide » sur la page d'accueil.

1.2. Contenu des offres

Votre dossier de soumission comprendra :

1.2.1. *un dossier de candidature :*

Le dossier administratif comprend les renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience du candidat, ses capacités professionnelles, techniques et financières.

En cas de groupement, ces documents sont à fournir tant par le mandataire que par le(s) co-traitant(s) (à l'exception du DC1 qui est commun à tous les membres du groupement).

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC 1)

Devront être joints, le cas échéant, les pouvoirs des personnes habilitées à engager la ou les sociétés concernées.

- Une déclaration du candidat (modèle DC.2)

Cette déclaration devra comprendre les éléments suivants :

- 1) déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux travaux objet de la procédure pour les trois dernières années;
- 2) en cas d'existence d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre du candidat (ou procédure étrangère équivalente), fournir une copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire,
- 3) description des effectifs du candidat et importance du personnel d'encadrement à la date de la candidature ainsi que la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et les équipements techniques dont l'entrepreneur dispose en propre pour l'exécution de l'ouvrage.
- 4) références de travaux exécutés par le candidat et représentatifs de l'objet du marché. Il y aura lieu de joindre un dossier de références de travaux de technicité similaire exécutés durant les trois (3) dernières années en indiquant notamment le montant, la date et la qualité du bénéficiaire ou de produire le ou les certificats professionnels en cours de validité se rapportant à l'objet du marché.
- 5) une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnations ou d'infractions lui interdisant l'accès à la commande publique;
 - que le travail sera réalisé avec des salariés régulièrement employés au regard du Code du travail de Polynésie Française ou de règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

1.2.2. *Un projet de marché :*

- le CCP valant acte d'engagement et ses annexes éventuelles ; à compléter, à dater, signer avec le cachet de l'entreprise en dernière page. Ce document devra être accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (DC4).

- ⇒ La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ⇒ L'attestation de visite des lieux
- ⇒ L'entreprise devra joindre un mémoire justificatif des dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

Ce document comprendra notamment les documents demandés au paragraphe 2.2 ci-dessous

2. JUGEMENT DES OFFRES

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de réception des offres précisées ci-avant ne seront pas examinées et seront retournées à leur auteur.

2.1. Critères de sélection des candidatures

Les dossiers seront étudiés en fonction des renseignements et justifications concernant la situation de l'entreprise et les capacités du candidat à exécuter les travaux du marché.

2.2. Critères de jugement des offres

Pour l'attribution du marché, le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères suivants pondérés :

Critère	Pondération
<p><u>Critère 1 : Prix des prestations :</u></p> <p>(note NP sur 100 points)</p> <p>Ce critère sera évalué suivant la formule : $NP = 100 (POMD / PO)$, où</p> <p>NP = note attribuée pour le critère « prix » (sur 100 points)</p> <p>POMD = prix de l'offre moins-disante en XPF</p> <p>PO = prix de l'offre évaluée en XPF.</p>	80 %
<p><u>Critère 2 : Valeur technique :</u></p> <p>(note NT sur 100 points)</p> <p>Ce critère sera évalué au vu des documents présentés dans le mémoire technique selon les sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Sous-critère 2.1 sur 40 points :</u> Moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations - <u>Sous-critère 2.2 sur 30 points :</u> Qualité des matériaux proposés - <u>Sous-critère 2.3 sur 30 points :</u> Dispositions particulières prises pour la réalisation des prestations en site occupé 	20 %

Chaque candidat se verra attribuer la note $N = 0,XX \text{ NP} + 0,XX \text{ NT}$.

Celui qui obtiendra la note N la plus élevée se verra attribuer le marché.

2.3. Négociation

Le représentant du pouvoir adjudicateur négociera avec tous les candidats, tout en se réservant la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

La négociation pourra notamment porter sur les points suivants :

- Prix
- Qualité des matériaux
- Prescription techniques

2.4. Rectification des erreurs dans les prix du marché

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, c'est le montant porté à l'acte d'engagement qui fera seul foi.

3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

3.1. Echanges durant la procédure

Nota : pendant toute la durée de la consultation, les échanges entre le Représentant du Pouvoir Adjudicateur et les candidats se feront dans la mesure du possible via la messagerie sécurisée sur le site : www.marches-publics.gouv.fr

Aussi l'attention des candidats est attirée sur le fait que la ou les adresses de messagerie communiquées sur PLACE lors du téléchargement du dossier de consultation ainsi que dans le formulaire DC1, feront foi pour la transmission d'informations ou de documents dans le cadre de la présente consultation.

Il appartient donc au candidat de relever son courrier électronique régulièrement. La responsabilité du Représentant du Pouvoir Adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas relevé son courrier en temps utile.

3.2. Questions posées par les candidats

Toute question dont la réponse pourrait avoir un impact sur la teneur des offres ou le délai de remise des plis devra parvenir au Représentant du Pouvoir Adjudicateur **au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date limite de réception des offres**.

La question pourra être adressée :

- via la messagerie sécurisée de PLACE sur le site : www.marches-publics.gouv.fr

Sur la page d'accueil, cliquer sur « recherche avancée », puis saisir la référence de la consultation : **DIDPPT20018**

Utiliser le bouton « accès à la consultation », puis l'onglet n° 2 « poser une question ».

Les questions et les réponses de la personne publique, si elles intéressent l'ensemble des soumissionnaires, seront portées à leur connaissance sous forme écrite par mise en ligne sur PLACE.
NOTA : Pour être informés de ces échanges, les candidats devront impérativement s'être identifiés et avoir mentionné leur adresse mail lors du téléchargement de la consultation.

Correspondants :

- correspondant administratif

SACE Patrice MARTIN – Tél : 40 46 34 35 – Mail : patrice2.martin@intradef.gouv.fr

Ou

TAMAITITAHIO Ramona Tél : 40.46.31.16 – Mail : ramona.tamaititahio@intradef.gouv.fr

- correspondant technique

TSEF Gilbert PELOQUIN – Tél : 40 46 30 39 – Vini : 87 78 66 84.

Mail: gilbert.peloquin@intradef.gouv.fr

3.3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **six (6) jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4. Visite des lieux

La visite des lieux n'est pas obligatoire. Toutefois, s'ils le souhaitent, les candidats s'adresseront au correspondant technique précité au moins deux (2) jours avant la date de visite souhaitée, afin de convenir d'un rendez-vous.

Le représentant du pouvoir adjudicateur
L'ingénieur en chef de première classe
Marc NICIAISE

Par Suppléance

Le CTD Christian LAROCHE-DIT-JARDINE
Chef de la division gestion du patrimoine
de la DID-PPT